

La vie de la Chambre

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **70 (1990)**

Heft 1

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Colloque Franco-Suisse : Les zones franches au cœur des débats

Le 9 mars dernier, se réunissaient à Paris, sous la conduite de leurs Présidents, MM. René Drouin et Rodolphe de Planta, la Chambre France-Suisse pour le Commerce et l'Industrie et la Chambre de Commerce Suisse en France, dans le cadre du Colloque Franco-Suisse.

A ce colloque, consacré cette année aux Zones franches de la Haute-Savoie et du Pays de Gex – en 1989 avait été abordée la question des relations ferroviaires à grande vitesse entre la France et la Suisse, avec un accent particulier sur les liaisons entre Paris et la Suisse romande – participaient, du côté français :

- M. Louis Labadie, Conseiller Économique et Commercial près l'Ambassade de France en Suisse,
- M. Albert Turot, Ministre plénipotentiaire, Consul Général de France à Genève,
- M. Roger Bricka, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Savoie,
- M. Victor Janody, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain,
- M. Pierre Mazeaud, ancien Ministre et Député de la Haute-Savoie,
- M. Paul Guichonnet, ancien Professeur d'histoire à l'Université de Genève,
- M. Fernand Dubois, Conseiller juridique de la Chambre France-Suisse pour le Commerce et l'Industrie,
- M. Michel Ochsner, Président de la Commission des Frontaliers de la Chambre France-Suisse pour le Commerce et l'Industrie,
- M^{lle} Sandrine Namblard, Directeur de la Chambre France-Suisse pour le Commerce et l'Industrie, et, du côté suisse :
- M. Dante Martinelli, Conseiller pour les Affaires Économiques et Sociales près l'Ambassade de Suisse en France,
- M. Yves Martin, Secrétaire Général du Département de l'Intérieur, de l'Agriculture et des Affaires régionales de la République et Canton de Genève,
- M. André Reymond, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève,
- M. Claude Raffestin, Professeur au Département de Géographie de l'Université de Genève,
- M. Pierre Wellhauser, Administrateur de sociétés, ancien Président du Conseil d'État genevois,

- M. François Lavergnat, Président de l'Union des Entreprises Moyennes, Petites et Artisanales de Genève,
- M. Pierre-Maurice Mathey, Vice-Président de la Chambre de Commerce Suisse en France,
- M. Robert A. Haas, Secrétaire Général de la Chambre de Commerce Suisse en France.

Cinq exposés introductifs permirent de mieux cerner et préciser l'ensemble des données du dossier. Le Professeur Guichonnet fit un survol historique très complet pour conclure sur quelques statistiques économiques récentes. Développant ces dernières, le Professeur Raffestin situa la question des Zones franches dans son contexte géopolitique actuel et proposa une approche qui tienne davantage compte des impératifs de l'ensemble de la région lémanique. Délégué du Conseil d'État genevois en qualité d'observateur, Monsieur Martin détailla les effets sur l'agriculture genevoise du régime des Zones franches et dressa un tableau des incidences prévisibles de la réalisation du Marché unique européen sur ce régime.

Monsieur Martinelli rappela la position officielle de la Confédération suisse et prit soin de montrer combien le régime des Zones franches ne manquerait pas d'être affecté par les négociations en cours à propos de l'Espace Économique Européen ou dans le cadre du GATT, dès lors que ce régime particulier ne règle pas le problème de la libre circulation des personnes.

Monsieur Turot souligna l'importance toute relative d'un système hérité de

l'Ancien Régime, ses aspects psychologiques propres et son équilibre fragile en dépit de son influence positive. Comme Monsieur Martinelli, il insista sur la distinction qui devait être faite entre le régime des Zones franches et celui des frontaliers : pour être étroitement liées, ces deux questions n'en sont pas moins fondamentalement différentes.

Animée mais cordiale, la discussion qui suivit mit en évidence certaines divergences essentielles entre les positions suisse et française, la conception du vide juridique défendue par Monsieur Mazeaud à propos d'un système qu'il n'hésita pas à qualifier de peu d'intérêt économique et de tombé en désuétude, s'opposant par exemple à celle soutenue par Monsieur Wellhauser.

Un consensus devait néanmoins se dégager sur une triple nécessité :

- faire évoluer le système actuel,
- assurer une véritable réciprocité, de part et d'autre de la frontière,
- accentuer, développer la coopération transfrontalière, tant il est vrai que la complexité des questions soulevées commande d'abord la mise au point de solutions par les régions directement impliquées, afin de pouvoir obtenir ensuite l'aval des instances et autorités nationales, peu concernées, voire rebutées, par des problèmes aux résonances principalement locales.

A l'issue du Colloque, tous les participants se retrouvaient pour déjeuner à l'Ambassade de Suisse à Paris, à l'invitation de S.E. Monsieur Carlo Jagmetti. Leur hôte saisit l'occasion pour remercier les deux Chambres de commerce de leur activité au service des échanges économiques franco-suisse et pour les informer de l'état des quelques dossiers – on ne parle plus de différends – encore pendants entre les deux pays, ainsi que de l'avancement des négociations entre la Suisse et ses partenaires de la CEE. **R.A.H.**

La Chambre de Commerce suisse en France a mis en place un **service de représentation fiscale**. Ce service est notamment **destiné aux entreprises suisses** non implantées en France, désireuses de se placer vis-à-vis de leurs clients français dans les mêmes conditions qu'un fournisseur français.

En effet, lorsque la société étrangère exporte en France en prenant à sa charge la TVA lors du passage en douane, elle établit une facturation en francs français TVA comprise, similaire à celle des fournisseurs français. Ainsi, la clientèle n'a pas de formalité particulière à accomplir lorsqu'elle rentre en possession de la marchandise.

Pour recevoir une notice d'information, il convient d'adresser une demande au service juridique de la Chambre de Commerce suisse en France. Tél. : (1) 42.96.14.17 – Télécopie : (1) 49.27.96.24.